

## Charte d'Utilisation des Tablettes et d'Internet à l'École primaire

*La présente charte est signée par un des parents, voire le tuteur de l'élève inscrit en classe du secondaire à l'École internationale Mondorf-les-Bains. Elle prend effet le jour de sa signature et reste valide jusqu'au moment où l'élève est désinscrit de l'école, voire où une nouvelle version de la charte entre en vigueur.*

Les tablettes sont la propriété de l'École internationale Mondorf-les-Bains et tous les utilisateurs se doivent de respecter cette charte.

1. La tablette est un outil pédagogique et est donc prévue pour une utilisation à l'école.
2. Les paramètres de la tablette ne doivent être modifiés qu'avec l'accord de l'enseignant.
3. La tablette est un outil fragile et doit donc être utilisée avec soin : la coque de protection ne doit être retirée sous aucun prétexte. Le clavier et le stylet sont à traiter avec les mêmes soins.
4. Aucune donnée personnelle ne doit être stockée dans la tablette : photos, enregistrements etc...
5. Le code d'accès à la tablette est défini par l'enseignant et ne peut être changé.
6. Les applications ne doivent pas être supprimées.
7. La tablette doit être rangée et rechargée en fin de journée.
8. La tablette ne peut pas être emportée à la maison. Toutefois, une autorisation, à titre exceptionnel, peut être donnée par l'enseignant. Dans ce cas précis l'enseignant doit préalablement obtenir l'accord des parents.
9. L'envoi de photo/document à un autre élève ne doit se faire qu'après accord du professeur.
10. La tablette ne doit pas être utilisée en dehors de la classe. Une autorisation exceptionnelle peut être demandée à l'enseignant de la classe.
11. Internet ne peut être utilisé que dans le cadre d'un travail : pour faire une recherche, aller sur un site donné par le professeur. Les jeux en ligne ne sont donc pas autorisés.
12. Il est interdit d'indiquer son nom, âge, adresse sur un site internet ou dans une application.
13. La création de nouveaux comptes sur la tablette ou sur internet n'est pas autorisée.
14. Des contenus jugés problématiques ou dérangeants identifiés sur Internet doivent être signalés tout de suite au professeur.
15. Toute prise de photo ou tournage de vidéo nécessite l'accord au préalable de toutes les personnes qui y figureront de façon identifiable.
16. Toute utilisation par un élève d'une tablette à des fins illégales ou portant atteinte aux bonnes mœurs sera immédiatement signalée.

Les tablettes étant la propriété de l'école, elles peuvent être vérifiées à n'importe quel moment par les professeurs, les éducateurs et la direction pour vérifier le respect de la charte.

En cas de non-respect de la charte, trois avertissements seront donnés :

1. A chaque avertissement, les parents seront informés du non-respect de la charte.
2. Au bout de deux avertissements, la tablette sera retirée pour la journée.
3. Troisième avertissement : la tablette sera retirée pour le semestre.

---

Je soussigné \_\_\_\_\_  
parent/tuteur de l'élève \_\_\_\_\_  
inscrit en classe \_\_\_\_\_ de l'École internationale Mondorf-les-Bains  
déclare par la présente avoir pris connaissance de la présente charte, de l'avoir compris et de l'accepter.

Signature : \_\_\_\_\_

Nom du parent ou tuteur/tutrice : \_\_\_\_\_